

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-06-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021

N° 06/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :

PCAET : Adhésion au GIP

«Maison Départementale de l'Habitat»

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN

Procuration

Suppléé(e)s

M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

Excusé(e)

M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN

Absent(e)s

M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Commissions compétentes entendues,

VU le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux groupements d'intérêt public,

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux groupements d'intérêt public,

VU l'arrêté n° 25-2019-01-28-003 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé GIP « Maison Départementale de l'Habitat » par le Préfet du Doubs,

VU l'arrêté n° 25-2020-01-13-003 portant modification de l'article 17 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale de l'Habitat », approuvée par arrêté n°25-2019-01-28-003 du Préfet du Doubs en date du 28 janvier 2019,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 19 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

VU la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CAUE en date du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

VU la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADIL en date du 6 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assurent tous deux des missions d'information et de conseil auprès des usagers, des collectivités, voire des professionnels pour le CAUE.

Les deux structures sont des associations loi 1901 dont les statuts sont fixés par décret.

Le Département du Doubs a encouragé la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison Départementale de l'Habitat » (MHD) afin de regrouper ces deux structures, et souhaite contractualiser par la suite avec ce GIP par la voie d'un mandatement relevant d'un Service d'intérêt général (SIG).

L'objectif est double :

1. créer un guichet unique pour l'information et le conseil des usagers sur l'habitat, le logement et l'énergie, ainsi qu'un centre de ressources au service des particuliers et des élus acteurs du développement local ;
2. optimiser les moyens alloués aux deux organismes par une mutualisation de leurs locaux et de certains personnels, et par la mise en place d'un service d'intérêt général (SIG) soumis à des obligations de service public (OSP).

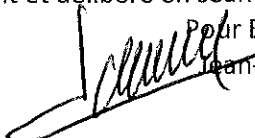
La Communauté de Communes Loue Lison étant compétente en matière d'habitat, elle a engagé un travail de réflexion depuis 2017 autour d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Dans ce cadre, un partenariat s'est déjà constitué depuis plusieurs années entre la Communauté de Communes et l'ADIL pour la réalisation de missions d'information des usagers sur leurs droits et obligations mais également sur les solutions de logement qui leur sont adaptées

L'adhésion au GIP permettra à la CCLL de pouvoir confier au travers de conventions financières, des prestations qui seraient dans les compétences du GIP, à savoir dans les thématiques relevant à la fois de l'habitat, du logement et du cadre de vie, à savoir les aspects réglementaires, juridiques (droits et obligations), financiers, fiscaux, urbanistiques, fonciers, architecturaux, techniques, économiques, sociaux, et environnementaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale de l'Habitat du Doubs » et d'y adhérer à compter du 1er avril 2021 ;
- DESIGNÉ, conformément au cadre légal des GIP, Sarah FAIVRE comme représentante de la Communauté de Communes Loue Lison au sein du groupement d'intérêt public « Maison Départementale de l'Habitat du Doubs ».

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021


Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-06-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021